

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale Centre Manche Ouest

Approbation du SCoT le 12 février 2010

Réalisation de 2 bilans en 2016 et 2021 : mise en avant des évolutions législatives et réglementaires et identification de nouveaux enjeux

Prescription de la révision du SCoT par le Comité syndical le 29 septembre 2022
Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique le 9 juillet 2024
Arrêt de projet le 23 juin 2025

Qu'est-ce que le SCoT Centre Manche Ouest ?

Un document de planification territoriale qui :

- Concerne les communautés de communes : Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage
- Donne les orientations et objectifs généraux de l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années
- S'impose dans un rapport de compatibilité aux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux

Pourquoi réviser le SCoT ?

- Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires depuis 2010
- Intégrer de nouveaux modèles d'aménagement et de développement
- Répondre aux enjeux du réchauffement climatique et de la transition écologique et énergétique

Les 3 grands axes du SCoT Centre Manche Ouest

- **Un territoire dynamique, fort de son identité :** *accueil de population, paysages, équipements et services*
- **Un développement respectueux des équilibres :** *agriculture, économie, mobilités*
- **Un territoire résilient au changement climatique qui oeuvre à atténuer ses conséquences :** *environnement, risques naturels, recomposition littorale*

La révision du SCoT en quelques chiffres

- + de 16 ateliers thématiques
- + de 40 rencontres communales
- 3 forums élus
- 3 réunions Personnes Publiques Associées
- 3 réunions associations
- 6 réunions publiques

Une concertation continue

Partage régulier des documents sur le site internet du SCoT

www.scot-centre-manche-ouest.fr

PHASE 0

2022

Lancement de la révision

- cadrage
- réunions de lancement
- rencontres acteurs

PHASE 1

2023

Réalisation du diagnostic

- état des lieux
- constats
- enjeux

PHASE 2

2024

Écriture du projet politique

Projet d'Aménagement Stratégique (**PAS**)

- orientations stratégiques

PHASE 3

2025

Traduction réglementaire

Document d'Orientation et d'Objectifs (**DOO**)

Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (**DAACL**)

- prescriptions
- recommandations

PHASE 4

2026

Arrêt de projet

- procédure administrative
- consultations et enquête publique
- approbation du SCoT

Objectif : approbation du SCoT en 2026